

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20181212_DL_01

OBJET :
Débat d'Orientation
Budgétaire 2019

Date de convocation :
6 décembre 2018

Date de séance:
12 décembre 2018

Date d'affichage :
7 janvier 2019

Membres en exercice : 46

Membres présents : 16

Membres votants : 29

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Ernest CANDELA, Michel CHIRAT, Philippe COCQ, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Emile FOIREST, Fabrice FRION, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude PRADEILHES, Jean-Claude RENAUX et Philippe SY.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Jean-Christophe LORIC à Philippe VARLET
Bruno THIBAUT à Jean-Marie BLONDELLE
Dominique LAMOTTE à Michel CHIRAT
François DEBEUGNY à Philippe COCQ
Florence RODINGER à Claude DEFLESSELLE
Isabelle DE WAZIERS à Jean-Philippe DELSFOSSÉ
James HECQUET à Emile FOIREST
Patricia POUPART à Jean GORRIEZ
Gérard PARASOT à Jean-Dominique PAYEN
Christian PRUD'HOMME à Jean-Claude PRADEILHES
François ROUILLARD à Jean-Claude RENAUX
Annie VERRIER à Laurent PARSIS
Gérard CARON à Philippe SY

Le Président présente au Comité syndical le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire en vue de préparer le budget primitif de l'exercice 2019. Conformément à la réglementation, ce DOB fait l'objet d'un rapport retraçant les orientations budgétaires envisagées, les engagements pluriannuels, les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le prochain budget, ainsi que toute information intéressant les élus sur l'activité du syndicat mixte et ses incidences financières.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu la loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) du 7 août 2015 et notamment son article 107 portant sur les règles relatives au DOB,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5722-1,
- Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précisant les modalités de publication et de transmission du rapport du DOB,
- Vu le rapport de présentation du DOB de l'exercice 2019 concernant le budget principal et le budget annexe,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2019 est arrêté sur la base du rapport présenté par le Président et des modifications qui y ont été éventuellement apportées. Ce rapport dans sa version définitive est joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération;